

ASSEMBLÉE NATIONALE

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 190

présenté par

M. Cinieri, M. Cordier, Mme Bazin-Malgras, M. Leclerc, M. Bony, M. de Ganay, M. Hetzel,
M. Huyghe, Mme Lacroute, M. Descoeur, M. Door, Mme Bassire, Mme Beauvais, M. Straumann
et M. Vialay

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15 BIS, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.